

ABONNEMENTS

Table with 3 columns: Duration (1 an, 6 mois, 3 mois), Price (fr.), and Postage (fr.).

Abonnement aux bureaux de poste, 10 ct. en sus. Changement d'adresse, 50 ct.

Administration et Abonnements: WOLFRATH & SPERLÉ, Imprimeurs-Éditeurs.

La vente au numéro à lieu: Bureau du journal, kiosques, libr. Guyot, gare J.-S., par les porteurs et dans les dépôts.

LES MANUSCRITS NE SONT PAS RENDUS.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU

VIGNOBLE NEUCHÂTELOIS

RÉSUMÉ DES NOUVELLES

Journal d'annonces paraissant tous les jours, excepté le Dimanche

BUREAUX: 3, Temple-Neuf, 3

Les lettres non affranchies ou anonymes ne sont pas acceptées. On s'abonne à toute époque.

RÉDACTION: 3, Temple-Neuf, 3

Les annonces reçues avant 8 heures (grandes annonces avant 11 h.) paraissent le lendemain.

ANNONCES

Table with 2 columns: Description of ad (Du canion, 4 et 5 lignes, etc.), Price (50 ct., 75 ct., etc.).

BUREAU DES ANNONCES: 3, Rue du Temple-Neuf, 3

Autant que possible, les annonces paraissent aux dates prescrites; en cas contraire, il n'est pas admis de réclamation.

TÉLÉPHONE 207

PUBLICATIONS COMMUNALES

COMMUNE de NEUCHÂTEL

BAINS DU LAC

Ouverture: Mardi 4 juin courant. Direction de police.

BAINS PUBLICS

Les places de gardes et aides-gardes aux bains publics du lac (hommes et dames), sont mises au concours.

Neuchâtel, le 31 mai 1901.

Commune de St-Blaise

Les bains du lac seront réouverts au public dès le 1^{er} juin prochain.

Saint-Blaise, 30 mai 1901.

Saint-Blaise

Une place de sage-femme est à repourvoir au plus tôt dans cette paroisse.

Saint-Blaise, 31 mai 1901.

VENTES AUX ENCHÈRES

Commune de Boudevilliers

MISES D'HERBES

Mercredi 5 juin 1901, la commune de Boudevilliers vendra, par voie d'enchères publiques, la récolte en foin et regain d'environ 140 tonnes.

Boudevilliers, le 28 mai 1901.

Commune de Fenin-Vilars-Saulles

VENTE de BOIS

Samedi 8 juin 1901, la Commune de Fenin-Vilars-Saulles vendra par enchères publiques et contre argent comptant: 9000 fagots de foyard, 3000 fagots de sapin, 45 stères foyard, 15 stères sapin, 22 tas de lattes.

Vilars, le 28 mai 1901.

Commune de Boudry

VENTE de BOIS

Mercredi 5 juin 1901, la commune de Boudry vendra par enchères publiques, dans sa forêt de Trémont, les bois suivants: 177 stères sapin, 84 stères de foyard, 4 stères d'if, pour tourneurs.

Boudry, le 25 mai 1901.

IMMEUBLES A VENDRE

Belle villa à vendre

aux environs immédiats de la ville. Maison de construction très solide et soignée. Grand jardin. Promenoir. Beaux ombrages. Vigne. S'adr. Etude Ed. Pettipierre, notaire, rue des Epancheurs 8.

Vignoble

Grande propriété à vendre, dans un beau et grand village de Vignoble, située sur la route cantonale, à proximité d'une gare, et comprenant un beau et vaste bâtiment renfermant plusieurs logements; belles grandes caves voûtées.

Vente d'une Maison à COLOMBIER

Le lundi 17 juin 1901, dès 8 heures du soir, à l'Hôtel de la Couronne à Colombier, M. Octave Schwitzgubel fera vendre, par voie d'enchères publiques, la belle propriété qu'il possède à Colombier, quartier de Prêla, comprenant maison d'habitation et dépendances ainsi qu'un jardin d'une contenance de 222 mètres carrés (article 1311 du cadastre). Jolie situation. Assurance: 9,000 francs. — S'adresser au notaire Montandon, à Boudry.

Etude Ed. PETTIPIERRE, notaire

Rue des Epancheurs 8. A vendre des villas et maisons de rapport: route de la Côte, Fahys, Boine, Beaux-Arts, Evole, Port-Rouillant, etc.

ANNONCES DE VENTE

A vendre de gré à gré: grande armoire de bureau à deux corps, avec casiers et tiroirs; divan, cuir rouge, presse à copier, chaise de bureau, petite étagère, garde-feu pour cheminée, chaise d'enfant et traneau-poussette. — S'adresser au bureau du journal.

Bateau de Pêche

A vendre un bateau de pêche peu usagé. S'adresser pinte du Concert, Neuchâtel.

Bondelles et friture à toute heure

Zither Musique

On offre à vendre plusieurs morceaux de musique à prix réduit. A la même adresse un violon 3/4. Adresser les offres à Cortallat, sous A. R. H. 1820. H 3056 N

A VENDRE

environ 9 tas de 3 stères ronds de foyard sont à vendre à 41 fr. les 3 stères. S'adr. chez Louis Calame, marchand de charbon, à Montezillon.

Bouillie bordelaise

perfectionnée, en vente par paquets de 1 kilogramme, chez Jacques ORLANDI, entrepreneur, Auvornier.

A vendre un grand potager

à un prix avantageux. S'adresser boucherie Hänni-Rentsch.

WAGON DE FOIN

140 quintaux, à 10 francs les 100 kilos.

A remettre.

cause de santé, joli magasin de modes, à Genève. Conditions très avantageuses. Ecrire sous Ye 4800 X à Haasenstein & Vogler, Genève.

Commerce à remettre

Pour cause de santé, on offre à remettre un magasin d'épicerie fine et denrées coloniales en pleine prospérité, existant à Neuchâtel depuis une trentaine d'années environ et situé dans un des beaux quartiers de la ville. — S'adresser Etude des notaires Guyot & Dubied.

Outils et machine à coudre

POUR CORDONNIERS

le tout en bon état, à vendre à un prix avantageux. S'adresser à Peseux n° 86.

A VENDRE

à bas prix, harnais de luxe peu usagés, une paire de poste fauve et deux attelages français.

SEINET FILS

Rue des Epancheurs, 8

MALAGA BRUN MISA

MALAGA DORÉ MISA

MOSCATEL MISA

VIN DE MADERE

à 1 fr. 30 la bouteille, verre perdu

Nous reprenons les bout. à 15 c.

Mme C. FISCHER, à Zurich, rue

du Théâtre 20, envoi franco et sous pli, contre 30 cent. en timbres, sa brochure traitant de la

CHUTE de CHEVEUX

et du grisonnement prématuré, de leurs causes en général et des moyens d'y remédier.

JAMES ATTINGER

Librairie-Papeterie Neuchâtel

Articles et fournitures

pour la peinture, la pyrogravure et la photominiature.

VÉLO

marque Peugeot, modèle 1900, en parfait état, à vendre. — S'adresser au gérant d'affaires A. Chevalier, route de la Gare 19. O. 457 N.

COSTUMES DE BAIN. Nouveau et grand choix. Linges de bain. Bonnets de bain. HALLE AUX TISSUS - Neuchâtel.

A LA MÉNAGÈRE. 2, place Purry, 2. Meubles en jonc pour jardins et vérandas. CHAISES et FAUTEUILS PLIANTS.

Dépuratif Golliez. Sirop de Brou de Noix ferrugineux. Préparé par Fréd. GOLLIEZ, pharmacien à MORAT.

MAGGI. Tubes de Bouillon. Potages à la minute.

A LA MÉNAGÈRE. 2, place Purry, 2. BEAU CHOIX de Linoleum — Toile cirée. Nattes et Tapis coco.

Aiagin. l'agent le plus efficace pour faire disparaître immédiatement des tissus blancs en lin, coton et autres (essuie-mains, nappes de table et linge blanc), toutes les taches de fruits, de vin ou d'encre, avec garantie de n'attaquer en aucune manière les tissus.

Articles de voyage - Maroquinerie. MAGASIN GUYE-ROSSELET. TREILLE 8.

Mallettes en jonc plaqué. Mallettes anglaises. Mallettes osières. Mallettes chapelières. Mallettes ordinaires. Paniers à linge. Sacs à linge. Pendules de voyage. Coussins de voyage. Gourdes. Gobelets pique-nique. Guêtres. Porte-bagages de vélos. Bracelets pour montres. — Maroquinerie en tous genres. Parapluies — Ombrelles — Cannes — Piolets. SPÉCIALITÉ — RÉPARATIONS.

HALLE AUX TISSUS NEUCHÂTEL. Choix superbe dans les articles ci-bas mentionnés. PRIX MODÉRÉS. Confections pour Dames. Chemisettes pour Dames. Blouses pour Dames. JUPONS BLANCS & COULEURS. Costumes confectionnés. Lingerie confectionnée.

HALLE AUX TISSUS NEUCHÂTEL. 1000 pièces de Robes de laine. NOIRES & COULEURS. Haute Nouveauté. Piqués blancs Côtes de cheval POUR ROBES. Satinette soie pour ouvrages 80 NUANCES.

SOIERIES et VELOURS pour blouses et garnitures. MOUSSELINE laine imprimée POUR ROBES. Florentines imprimées POUR ROBES. Satins foulards imprimés POUR ROBES. ZÉPHIRS TISSÉS pour Robes.

HALLE AUX TISSUS NEUCHÂTEL. Flanelle coton couleur pour chemises d'enfants et blouses. Couteils matelas. Couteils pour vêtements. RIDEAUX BLANCS ET CRÈMES. Rideaux Liberty. Cretonne pour meubles et fourres.

TOILERIE et Trousseaux. PETITS ET GRANDS COUPONS. Toiles cirées pour tables. TAPIS lits et tables. Nappage & Tapis couleur AU MÈTRE. Choix et prix sans concurrence. HALLE AUX TISSUS NEUCHÂTEL.

CUIRS ET FOURNITURES. Gros Détail. DEVAUD & JÖERG. Successeurs de Th. MOREL. FAUBOURG DE L'HOPITAL I - NEUCHÂTEL. Cuir en tous genres pour cordonniers et selliers. Tiges, assortiment complet. Outillage pour cordonniers. Formes, enclumes, clouterie complète. Fil et aiguilles pour machines de cordonniers. Boutons, crochets, câllets en tous genres. Lacs en cuir, coton, etc. Blakeys dit protecteur de la chaussure. Semelles en liège, feutre, éponges, paille, etc.

CONSUMMATEURS NATIONAUX. Achetez les produits du pays, garantis de bonne et régulière fabrication. Le CACAO à L'AVOINE (Marque Cheval Blanc). Se vend toujours fr. 1.30 la boîte de 27 cubes. Demandez la BOITE ROUGE dans tous les bons magasins. Méfiez-vous des contrefaçons. Fabricants: MULLER & BERNHARD, à COIRE.

Nouveau et grand choix de MANTES NOIRES pour dames. HALLE AUX TISSUS NEUCHÂTEL.

CONSTRUCTIONS en BETON ARMÉ. Système HENNEBIQUE. Brevet n° 6,533.

Voûtes encastrées - Système Koenen. Brevet suisse 16725. EN FER ET BÉTON COMBINÉS.

Projets et entreprise de tous travaux de bâtiments, fabriques, réservoirs, ponts, etc. Concessionnaire: ADOLPHE RYCHNER, entrepreneur, NEUCHÂTEL.

SPICHIGER & BURGER. NEUCHÂTEL. DRAPERIE & NOUVEAUTÉS. Vêtements sur mesure pour hommes et enfants. EXÉCUTION PROMPTE ET SOIGNÉE.

Manufacture d'Instruments de Musique en Cuivre
RUFLLI & VONNEZ, Payerne
Instruments neufs et d'occasion: Tambours, Grosses caisses, Cornettes, sifflets, etc.

PÂTISSERIE-BOULANGERIE
FRITZ WENGER-SEILER
22, Avenue du 1er Mars, 22

DEMAIN
PATÉS PIC-NIC
depuis 20 cent. pièce

Le pâté sans gelée est d'un transport facile et se garde plusieurs jours.
Le pâté Pic-Nic se fait de toute grandeur sur commande.

CONSOMMATION
Sablons 19 - Moulins 23

BEURRE
de la Société des laits salubres, à 75 c. le pain de 200 grammes environ.

BIJOUTERIE
HORLOGERIE
ORFÈVRE
A. JOBIN
Maison du Grand Hôtel du Lac NEUCHÂTEL

Pour cause de départ
on offre à vendre le mobilier
d'une salle à manger

À vendre
une forte chaudière en fonte contenant 115 litres, une presse de carrière pesant 25 kilos, chez Louis Galle, à Boudry.

JOURNELLEMENT BELLES
Asperges d'Argenteuil
à 75 cent. la botte de 1 kilo

Asperges du Pays
Pommes de Terre nouvelles
à 50 cent. le kilo

SEINET FILS
Rue des Epancheurs, 8

Liquidation
d'articles de ménage, quincaillerie, broserie
Spécialité de coutellerie fine et ordinaire, Fourneaux à pétrole en tous genres

OUTILS AGRICOLES
J. Stauffer
Rues de l'Hôpital 6 & Seyon 20

Vente au comptant. FORT RABAIS
A vendre 0. 456 N.
planches et carrelots

qui conviendraient pour cantine ou baraque. — S'adresser au gérant d'affaires A. Chevalier, route de la Gare 19, Neuchâtel. Téléphone 656.

BON COMMERCE
à remettre

à époque à convenir, dans un grand village du Vignoble, comprenant mercerie, verrerie, papeterie et autres articles courants. Beau magasin bien situé, arrière-magasin et cave. Loyer avantageux. Excellente reprise.

S'adresser bureau Edmond Bourquin, rue de l'Hôpital n° 15, à Neuchâtel.

Saison d'été 1901
Catalogue général des locations pour séjours de campagne. Près de 200 chalets, villas et logements à louer, avec indication des prix de location. En vente à l'Agence agricole et viticole

JAMES DE REYNIER
NEUCHÂTEL
ainsi que dans les librairies et kiosques. PRIX: 1 fr. 50.

Aux pêcheurs
Pour cause de santé, Alfred Saec pêcheur, à Cortailloz, offre à vendre de gré à gré la plus grande partie de son matériel de pêche: embarcations de promenade et de pêche, bonnelliers, paléiers, tramails, etc., le tout en parfait état de conservation. Belle occasion. S'adresser à Henri Renaud, au Petit-Cortailloz.

BIJOUTERIE ORFÈVRE. HORLOGERIE
RÉPARATIONS
Robert PETITPIERRE
NEUCHÂTEL
Rue de l'Hôpital, en face de l'Hôtel de ville

Berce avec tiroirs
à vendre, faubourg de l'Hôpital 27, pavillon Est.

ON DEMANDE A ACHETER
On demande à acheter d'occasion un COFFRE-FORT

Adresser les offres A. Z. 303 au bureau du journal.
On désire acheter d'occasion un RECK

solide. — S'informer au n° 319 au bureau du journal.

AVIS DIVERS
Une bonne famille de Bâle prendrait en pension une jeune fille désireant apprendre l'allemand. Prix 30 fr. par mois. Vie de famille, bons traitements sont assurés. Renseignements à prendre chez M. Raymond, château de Gorgier. — S'adresser à M. Trautmann, Place Centrale, Bâle.

DOCTEUR
Georges de Montmolin
absent
jusqu'au 24 juin

MAIL
Dimanche 2 juin 1901
FÊTE CHAMPÊTRE

Musique Militaire
MILDIOU

MM. les propriétaires qui se sont fait inscrire pour le sulfatage de leurs vignes sont priés d'envoyer les clefs d'ici à samedi 1er juin, au bureau de G.-A. Périllard, Coq-d'Inde 20.

La Commission.
CONCOURS
pour
fourniture de menuiserie

La Société d'intérêt public et d'embellissement du Locle met en soumission l'exécution des travaux de menuiserie des six portes en chêne de la tour restaurée du Temple français, au Locle.

Les entrepreneurs peuvent prendre connaissance des plans et du cahier des charges au bureau des travaux publics au Locle. Ils feront parvenir à la même adresse leurs offres et devis d'ici au 6 juin 1901.

Le Conseil d'administration.
Les personnes qui ont des réclamations à adresser à la succession de dame Sophie-Elise Gaenot-Monnard

quand vivait domiciliée au Vauseyon, sont priées d'en aviser M. Ed. Petitpierre, notaire, rue des Epancheurs n° 8.

Bateau-Salon HELVÉTIÉ
DIMANCHE 2 JUIN 1901
si le temps est favorable

(et avec un minimum de 80 personnes au départ de Neuchâtel)

PROMENADE
CONCISE
Fête de l'Abbaye

ALLER
Départ de Neuchâtel 1 h. 30 soir
Passage à Serrières 1 h. 40
à Cortailloz 2 h. 40
à Auvernier 2 h. 40
à Cortailloz 2 h. 40
à Auvernier 2 h. 40
à Serrières 2 h. 40
Arrivée à Concise 3 h. 10

RETOUR
Départ de Concise 6 h. 20 soir
Passage à Cortailloz 6 h. 55
à Auvernier 7 h. 20
à Serrières 7 h. 40
à Cortailloz 7 h. 40
à Serrières 7 h. 40
Arrivée à Neuchâtel 8 h.

La station de Concise est pourvue d'un excellent débarcadère.

PRIX DES PLACES
(ALLER ET RETOUR)
De Neuchâtel et Serrières 1re classe 3me classe
à Concise fr. 1.50 fr. 1.20
D'Auvernier à Concise. » 1.30 » 1.00
De Cortailloz à Concise. » 1.20 » 0.80
De Chez-le-Bart à Concise » 0.90 » 0.60

La différence des classes sera observée et, dans l'intérêt des voyageurs de première classe, ils sont priés d'exhiber leurs billets à chaque réquisition des employés. Les pensionnaires dépassant le nombre de cinq personnes auront droit à la 1re classe avec des billets de 2me classe.

LA DIRECTION.
ATTENTION!
Avez-vous des machines à coudre, n'importe quel système, à réparer, profitez de l'occasion du passage d'un mécanicien-spécialiste

Réparations garanties. Seulement pour quelques jours. On se rend à domicile. S'adresser à M. Steiner, maître cordonnier, Grand'rue 5, Neuchâtel.

SOCIÉTÉ DES CARABINIERS, NEUCHÂTEL
DIMANCHE 2 JUIN 1901, de 1 à 5 heures du soir
au STAND DU MAIL
De 1 à 2 heures:
TIR A CONDITIONS (supplémentaire)
De 2 à 5 heures:
TIR LIBRE

Tous les miliciens et amateurs de tir sont invités à se faire recevoir membres de la Société.

Finance d'entrée et cotisation annuelle: fr. 2.50.
LE COMITÉ.
VERGER DES CADOLLES
Dimanche 2 juin 1901

Grande Fête Champêtre
organisée par la Section fédérale de Gymnastique
AMIS GYMNASTES
avec le bienveillant concours de la FANFARE ITALIENNE

Jeux divers
Productions de gymnastiques. — Trois ascensions sur la grande corde par un gymnaste-amateur.

GRANDE CANTINE COUVERTE tenue par M. Lesegetrain
Invitation à toute la population. — En cas de mauvais temps la fête sera renvoyée à huit jours.

LA GENEVOISE
COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
10, rue de Hollande, GENEVE

CHANGEMENT DE DOMICILE
Le public est informé, qu'à dater du 1er juin 1901, MM. Sandoz & Co, négociants, rue de l'Hôpital 17, à Neuchâtel, sont chargés des fonctions d'agents généraux de la Compagnie pour les districts de Neuchâtel, Boudry et Val-de-Ruz.

Messieurs les assurés de La Genevoise sont priés de s'adresser à MM. Sandoz & Co pour le paiement de leurs primes et pour tous les renseignements concernant les opérations de la Compagnie.

La Direction.
ORATOIRE de la PLAGE-D'ARMES
Etudes bibliques par M. Baxter, de Londres, les samedi 1er et lundi 3 juin. Dimanche 2 juin, M. Baxter parlera de la Mission chez les Kurkus (Inde). Chaque jour à 3 heures après midi.

Invitation cordiale à tous les chrétiens.
Chalet des Allées — Colombier
DIMANCHE 2 JUIN 1901, dès 2 heures

CONCERT
donné par
L'HARMONIE DE NEUCHÂTEL

ENTRÉE LIBRE
Les régionaux qui partent de Neuchâtel à 1 h. 08, 1 h. 58 et 2 h. 58, et le régional qui part de Colombier à 6 h. 32 s'arrêteront au Chalet des Allées.

AVIS
Le soussigné porte à la connaissance du public de Gibraltar et des environs, qu'il a repris dès ce jour la lainerie de Gibraltar, maison Bonhôte. Son magasin sera toujours bien pourvu en marchandises fraîches et de bonne qualité, telles que épicerie et conserves, charcuterie de campagne, excellent beurre de table, à 75 c. les 250 grammes; fromage gras, mi-gras et maigre, œufs et légumes. Chaud lait matin et soir.

Tout en se recommandant par un service propre et soigné, il espère s'attirer la confiance des personnes qui voudront bien l'honorer de leurs commandes. Le magasin sera journellement ouvert.

GUILLET-SCHMOCKER
BAL PUBLIC
et
Répartition aux pains de sucre
au CAFÉ du 1er MARS
(Monruz)
DIMANCHE 2 JUIN 1901

La répartition commencera à 1 heure de l'après-midi et la danse à 2 heures. Bonnes consommations, service prompt et soigné.

Se recommander, Le tenancier, Alexandre SAUSER.

Ne réparez pas votre literie sans profiter de l'occasion pour faire transformer votre sommier en sommier hygiénique, démontable «Sanitas».

J. FERRIARZ
Faub. de l'Hôpital 11
N.B. — Plusieurs modèles de ce sommier sont toujours en magasin. c.o.

Jacques Kissling
Neuchâtel, Terreaux 5, 2me étage, se recommande à tout le monde en vue des vacances 1901, pour tous genres de reliures.

Ouvrage soigné
Une personne disposant d'un petit capital désire reprendre la suite d'une pension ou d'un café bien achalandé. — Adresser les offres Etude Meckenstock & Reuter.

Centre de magnifiques excursions, Rochers de Naye, etc. Arrangements pour repas. Chambres aux prix les plus modérés. Pour sociétés, pensionnaires.

G. PFISTER

HOTEL FILLIEUX, Marin
Magnifiques jardins ombragés
DINER SERVI en PLEIN AIR
à 1 fr. 80
le Dimanche 2 Juin
(Prière de s'annoncer par téléphone)
POTAGE AUX CROUTONS
JAMBON DU PAYS
PETITES CAROTTES NOUVELLES
NOIX DE VEAU
POMMES A LA MAITRE D'HOTEL
SALADE
TARTE AUX FRUITS
GRUYÈRE

Bateau à moteur
MOUETTE
NEUCHÂTEL
Promenades pour sociétés, pensions familles. Tarif 20 personnes. Prix modérés. G. PÉRIILLARD, Neuchâtel.

CONVOGATIONS & AVIS DE SOCIÉTÉS
Société neuchâteloise des Sciences naturelles

SEANCE du Vendredi 31 mai à 8 h. du soir, à l'Académie.

ORDRE DU JOUR:
1. Programme de la séance publique. II. Communications:
1. M. F. de Rougemont: Singulier phénomène atmosphérique observé dans les Alpes.
2. Le même: Quelques espèces de papillons nouvelles pour la Suisse.
3. M. H. Ladame: Robinet à tiroir modérateur rotatif.

Union chrétienne de Jeunes gens de NEUCHÂTEL
Jubilé cinquantenaire

Un culte solennel sera célébré à la Collégiale, le dimanche 3 juin, à 9 1/2 heures du matin, et annoncé par la sonnerie des cloches.

Predication de M. le pasteur Adolphe Grosperrière, ancien président de l'Union de Neuchâtel. Ce culte est public ainsi que la séance cantonale qui le suivra.

Union chrétienne de Jeunes gens de NEUCHÂTEL
Jubilé cinquantenaire
Dimanche 2 juin, à 8 h. du soir au TEMPLE DU BAS

CONFÉRENCE PUBLIQUE et gratuite
présidée par M. le prof. Ed. BARDE, de Genève
Président du Comité central international

Invitation cordiale à tous. — Une collecte sera faite à l'issue de la conférence.

PESEUX
Société de Tir
AUX ARMES DE GUERRE

Il est rappelé aux intéressés que le troisième et dernier tir réglementaire de la Société aura lieu dimanche prochain 2 juin, dès 6 heures du matin. Il ne sera plus admis d'inscriptions après 7 heures pour le tir à 400 mètres et après 9 heures pour celui à 300 mètres.

LE COMITÉ.
NOUVELLES POLITIQUES
LA GUERRE ANGLO-BOER

UNE DÉFAITE ANGLAISE PASSÉE SOUS SILENCE
Comme nos lecteurs le savent, il a fallu une dépêche d'un journal belge pour annoncer que les Boers auraient remporté une grande victoire, le 2 mai, près de Pretoria. Les Boers, commandés par Beyers, Delarey et Breytenbach, auraient battu les Anglais qui auraient perdu 49 morts, 109 blessés, 600 prisonniers et 6 canons.

La légation transvaalienne à Paris, dans une communication, donne en ce qui concerne le nombre de tués et blessés des chiffres légèrement inférieurs, mais confirme très expressément le fond même de cette nouvelle. Cette communication est ainsi conçue:

«Le 2 mai dernier, les Anglais ont été battus par Beyers et Breytenbach, près de Kalkspruit, à une heure de Pretoria. Ils ont perdu 46 morts, 80 blessés et 600 prisonniers. Les Boers se sont emparés de 6 canons.» Il est possible que les canons pris par les Boers soient des canons qui leur avaient été pris auparavant à eux-mêmes. Mais, quoi qu'il en soit, la nouvelle, dont l'exactitude ne fait pas de doute, puisqu'elle a reçu une estampille officielle, est importante à différents égards. Non seulement cet engagement, malheureux pour les Anglais, est le plus considérable qui ait eu lieu depuis plus d'une année, mais encore le télégraphe n'en avait rien dit, et la censure a dû s'exercer même sur les courriers postaux, puisque aucune lettre adressée en Angleterre ne fait mention de cet échec.

Il faut en conclure que les journaux et le gouvernement anglais ne fournissent que des renseignements souvent peu exacts et presque toujours «travaillés» sur la situation dans l'Afrique du Sud.

BOERS ET NOIRS
Il faut, semble-t-il, en conclure aussi que la résistance des armées boers ne touche nullement à sa fin. Dans l'est du Transvaal, les Boers commandés par le général Botha ont éludé le grand mouvement d'investissement dirigé contre eux par le général Blood.

Le pouvoir que les Boers exercent toujours sur les noirs est démontré par le fait que ceux-ci leur ont payé la taxe sur les huttes sous les yeux mêmes des garnisons anglaises.

Une dépêche du Cap à la «Daily Mail» annonce que les Boers se vengent très sévèrement des éclaireurs noirs chargés de la garde des différents campements. Dans un de ces postes du Namaqualand, trois indigènes qui avaient trahi les Boers ont reçu cent coups de fouet et ont été ensuite condamnés à mort.

Mais la condamnation a été commuée en emprisonnement perpétuel. Les Boers ont déclaré être décidés à exterminer tous les noirs portant les armes pour les Anglais.

Dans la colonie du Cap, le commando de Kruitinger a eu un engagement près de Maraisburg. Les Boers ont fait 41 prisonniers, malgré la résistance acharnée des Anglais.

La liste officielle quotidienne des pertes dans l'Afrique du sud publiée mercredi porte 42 tués et 99 blessés.

LES ÉVÉNEMENTS DE CHINE
L'empereur de Chine a rendu un édit par lequel il s'engage à payer non seulement l'indemnité de quatre cent cinquante millions de taels, mais encore l'intérêt au 4 %.

France
M. de Lur-Saluces, le condamné de la Haute-Cour qui est tapageusement rentré en France, il y a quelques jours, dans l'espoir de faire renaître de ses cendres un procès enterré, continue à se promener en toute liberté sur le boulevard. (Ca le navre.

«Je suis de plus en plus stupéfait, a-t-il dit à un journaliste, de voir que l'on me laisse à Paris sans m'inquiéter. Je n'aurais jamais pensé qu'une chose pareille pût arriver.»

— Au congrès socialiste de Lyon, la majorité de la commission d'examen, par 47 voix contre 10, s'est ralliée mardi à la motion Briand contre la motion Delaporte. La motion adoptée est conçue dans les mêmes termes que celle de M. Delaporte, mais l'importante phrase suivante a été retranchée: «M. Millerand s'est mis hors du parti socialiste.»

La séance de mardi matin a été très calme. M. Briand a défendu sa motion et M. Delaporte la sienna. D'autres orateurs ont pris la parole, notamment MM. Vaillant et Viviani. Le vote sur la motion Delaporte est communiqué à 3 heures. Pour la motion, 236 voix; contre, 910.

Après la proclamation du vote, M. Landrieu, au nom du parti socialiste révolutionnaire et de l'Alliance communiste, déclare que ceux-ci se retirent du congrès. Le retrait s'effectue au milieu du bruit. MM. Jaurès, Viviani et Lamendin font des déclarations véhémentes pour stigmatiser ce qu'ils appellent la fuite d'une partie des congressistes.

Le congrès socialiste s'est séparé à 11 h. 3/4, après l'adoption d'un manifeste disant que l'unité du parti socialiste est réalisée!

LA COUR SUPRÊME DES ETATS-UNIS ET L'IMPÉRIALISME
De M. Alfred Dufour dans la «Suisse»:
La cour suprême des Etats-Unis vient de rendre un arrêt qui honore son indépendance et qui ne ressemble en rien à un service, car il ne laisse pas d'embarrasser le gouvernement. Par là, la cour suprême rentre avec éclat, après une période où on a pu lui reprocher quelques défaillances, dans les traditions qui en firent, pendant longtemps, le tribunal le plus élevé et le plus puissant du monde, la gardienne inviolable de la Constitution, même à l'encontre des décisions parlementaires les mieux appuyées.

On sait que, contrairement à toute justice, les marchandises de Porto-Rico, territoire conquis par les Etats-Unis, restaient, par un caprice injustifiable, mais sanctionné par les Chambres et par le président lui-même, leur douce instrument, restaient, disais-je, frappés de droits à l'importation aux Etats-Unis. On avait annexé Porto-Rico, mais on refusait aux Portoricaïns, réserve inique, les avantages de leur situation nouvelle. Quelques importateurs ont eu le bon sens et le courage d'en appeler à la cour suprême et de poursuivre devant elle la restitution, par l'Etat, des droits d'importation payés, et la cour a prononcé en leur faveur, admettant, par des considérations aussi élevées que juridiques, leurs conclusions en répétition de l'indu.

Cette cause si juste a été soutenue, pour les demandeurs, par le célèbre John C. Carlisle, qui fut ministre des finances dans le cabinet Cleveland, et qui s'est montré digne de sa réputation acquise,

comme le plus distingué des maîtres en droit public que possède la République américaine. Il a eu raison des arguties administratives présentées par l'attorney-général Griggs.

La cour, sur la plaidoirie de l'éminent juriste, a déclaré: que la Constitution «accompagne le drapeau» et que le Congrès n'exerce sa juridiction aux Philippines et à Porto-Rico que pour autant que cette Constitution demeure inviolée; que des territoires ne peuvent être, à la fois, américains et étrangers, et ne sauraient appartenir aux Etats-Unis sans en former partie intégrante; que tous les droits perçus en contradiction avec ces principes sont sujets à restitution, et que le tarif imposé par le Congrès sur les marchandises portoricaïnes est nul et de nul effet.

Tous les juristes les plus éminents de Washington, de New-York, etc., avaient tenu à assister à cette joute oratoire, d'une si incalculable portée. On peut dire que le magnifique succès de M. Carlisle et le magistral halte-là de la cour suprême font s'écrouler à terre tout le laborieux édifice de l'impérialisme, œuvre personnelle du président Mac Kinley. Dans toute la République, les anti-impérialistes jubilent; l'arrêt mémorable que je viens de résumer les venge, sans retour possible, des avanies dont les jingoes et les amis du pouvoir les ont si longtemps abreuvés. Fort capots, les autres affectent de prendre philosophiquement la chose.

Ce serait faire injure à l'intelligence de nos lecteurs de que montrer en détail les conséquences de cette décision pour les pays annexés, qu'on peut presque appeler, désormais, les pupilles de la cour suprême, puisqu'elle vient d'étendre sur eux sa main protectrice.

Et on a, là, une nouvelle et éclatante preuve de la sagesse dont firent preuve les Pères de la République, en instituant un tribunal, formé de juges inamovibles, dont la compétence va jusqu'à annuler, en cas de besoin, les lois de circonstance décrétées par la Chambre des représentants, le Sénat et le président réunis.

La cour suprême des Etats-Unis vient de s'affirmer, une fois de plus, comme le plus haut aréopage du monde entier.

CHRONIQUE ÉTRANGÈRE
LA RECLUSE DE POITIERS
Un correspondant que le «Matin» a envoyé sur place, écrit de Poitiers:

Mme Monnier, la mère, âgée aujourd'hui de soixante-quinze ans, est la veuve d'un ancien doyen de la Faculté des lettres de Poitiers; elle est du pays. Jusqu'à la mort de son mari, survenue un peu après la guerre, les personnes qui la connaissent, l'affirment du moins, elle se montra assez bonne mère pour Marcel, sa fille cadette, et aussi pour Marcel, son fils et son complice d'aujourd'hui. Il paraît qu'à l'époque, toujours d'après les témoignages recueillis, Mlle Monnier était une jolie fille, très enjouée, brune comme la nuit, alerte et gaie; rien ne permettait de supposer qu'elle fût atteinte de faiblesse cérébrale.

Or, brusquement, quelques jours après la mort du père, Blanche Monnier disparut. Qu'était-elle devenue? On raconta d'abord qu'elle était malade, puis qu'elle avait été envoyée dans une maison de santé; enfin, qu'elle était revenue chez sa mère, dans la maison de la rue de la Visitation. Naturellement, comme toujours, on jura dans les premiers temps. Puis, le silence se fit, et même l'oubli, ou, ce qui est plus exact, l'indifférence enveloppa ces choses obscures. On savait bien que la vieille Mme Monnier avait sa fille chez elle, malade, mais personne ne s'inquiétait de savoir dans quelles conditions elle se trouvait. Le voisinage en parlait comme d'une chose courante, quelque chose dans le genre de la dormeuse de Thenelles, avec cette différence pourtant que personne ne pénétrait jamais dans la chambre de la recluse.

Les années et les années s'écoulaient ainsi. Une vieille bonne, morte il y a quatre ans et qui resta pendant quarante ans au service de Mme Monnier mère, entra seule dans la chambre de la malheureuse fille pour lui donner sa nourriture. Entre temps, le fils, M. Marcel Monnier, faisait son chemin de réactionnaire militant. Politicien farouche, il réussit, en récompense de ses services, à se faire nommer, lors du 16 mai, sous-préfet de Puget-Théniers.

Il revint bientôt à Poitiers, après avoir épousé une Espagnole fière et hautaine, dont il eut une fille, Mlle Dolores, Lola, comme on l'appelle dans l'intimité. M. Monnier s'installa avec sa famille, juste en face de chez sa mère, dans une maison à lui, rue de la Visitation. On ne sait pas encore si M. Marcel Monnier est riche, mais il est incontestable que sa mère possède beaucoup d'argent; on dit qu'elle est bien près d'être millionnaire.

Quoiqu'il en soit, l'existence de la mère et celle du fils étaient complètement opposées.

La vieille Mme Monnier, malade, cassée, acariâtre, avare et sale, ne sortait

jamais, tandis que chez son fils, c'était, dans toute l'acception du mot, la vie mondaine.

Mme et Mlle Marcel Monnier étaient supérieurement cotées dans l'aristocratie de Poitiers. Coquettes, toujours magnifiquement habillées, elles donnaient le ton dans les salons.

M. Marcel Monnier, lui, rendait le pain béni à l'évêché et suivait les processions en tenant un des cordons du dais abritant Monseigneur. Il affichait ostensiblement ses idées conservatrices, prenait une part active à la propagande de son parti et affectait des allures hautes de grand seigneur: il ne parlait pas à tout le monde. Il faisait partie de plusieurs Sociétés de bienfaisance et donnait de bons conseils aux déshérités de ce monde.

Retenez bien ceci: il y a cinq ou six ans, Monnier fit décerner par la Société d'encouragement au bien une médaille à la bonne qui servait de geôlière à sa sœur. Pendant ce temps, la malheureuse Blanche restait toujours sequestrée dans sa chambre, et il fallut, pour mettre fin à son martyre, l'arrivée de deux jeunes femmes, Eugénie Tabot et Juliette Dupuy, destinées à remplacer la vieille, celle qui n'avait jamais parlé et avait reçu une médaille.

Quand les deux nouvelles domestiques s'aperçurent qu'une femme était enfermée dans la maison de leur maîtresse, quand elles virent le frère, l'impeccable et hautain Marcel Monnier, aller, venir, commander et trancher en maître chez sa mère, sans jamais prêter la moindre attention à la malheureuse recluse; lorsqu'elles constatèrent enfin l'indifférence de tous, elles jurèrent et c'est ainsi que la police eut connaissance de la séquestration.

Le juge d'instruction, M. de Fresnel, entendra toutes les bonnes qui se sont succédées chez Mme Monnier mère depuis la mort de la vieille domestique médaillée. Aucune ne sera arrêtée, ces femmes ne pouvant être rendues responsables des atrocités commises par Mme Monnier et son fils.

Je tiens à citer ces deux faits oubliés plus haut: M. et Mme Marcel Monnier recevaient, on le sait, très fréquemment et très brillamment.

Or, ces temps derniers, Mlle Dolores Monnier devait être fiancée à un officier de la garnison. Il y eut de la musique, puis un bal chez le frère de la recluse; les invités étaient nombreux, la société choisie. Toute la nuit, la musique joua, et en face, juste en face le salon de M. Marcel Monnier, dont les fenêtres restèrent grandes ouvertes, se trouvait la fenêtre close de l'emmurée.

Elle entendit forcément. Que dut-elle penser? Autre chose: Lors de la remise de la médaille d'encouragement à la vieille bonne, aujourd'hui décédée, un membre du barreau de Poitiers, dans un discours emphatique, vanta le dévouement, la bonté et l'abnégation de cet excellent maître, M. Monnier.

Ironie des choses! Les contrastes amusants. — Le ministre des finances en Bavière, le baron de Riedel, a célébré le cinquantième anniversaire de ses visites quotidiennes à la brasserie de la Cour, où il a consommé, pendant ces cinquante ans, plus de 60,000 litres de bière. Ce qui n'empêche pas M. de Riedel d'être le président d'honneur d'une société contre l'alcoolisme.

Le lieutenant Cernuschi, dont on se rappelle l'intervention bizarre lors du procès de Rennes, a été exclu de l'armée autrichienne.

Suites fatales d'un pari. — Un jeune homme de Liège, J. Golte, âgé de 20 ans, se trouvait l'autre soir au café avec quelques amis, tous plus ivres les uns que les autres.

A un moment donné, Gotte paria que s'il se jetait à l'eau, son camarade L... ne pourrait le sauver. La gageure fut tenue et le jeune homme, suivi de son compagnon, sortit de l'établissement et alla se précipiter résolument dans la Meuse, où il coula à pic. Le cadavre de la victime de ce pari stupide n'a été repêché que le lendemain.

Lugubre découverte. — Rue Navez, No 6, à Schaerbeek (Belgique), existait encore une vieille construction, datant de plusieurs siècles, et qui avait été autrefois la demeure de quelque riche propriétaire. Comme elle tombait en ruines, on avait résolu de l'abattre. Les travaux furent confiés à l'entrepreneur Keyaerts. Or, les démolisseurs viennent de découvrir, en renversant un mur près de l'escalier menant dans le sous-sol, deux squelettes; ceux-ci se trouvaient dans une position verticale, appuyés contre le mur; mais en les touchant ils sont tombés en se décomposant. Ces deux squelettes avaient été murés. Il est impossible de déterminer l'époque à laquelle les crimes ont été commis.

L'entrepreneur a immédiatement averti la police qui a prévenu le parquet; une descente de justice a eu lieu immédiatement après. Les travaux de démolition ont été suspendus en attendant la clôture de l'enquête. Les ossements provenant

des deux squelettes ont été remis dans des sacs séparés et soumis à l'examen des médecins légistes.

Les chats postiers. — Tout le monde ne sait pas qu'un nombre des employés de la poste des États-Unis figurent un millier de chats distribués dans les divers bureaux du pays et ayant pour fonction de protéger les sacs de dépêches contre les rats et les souris.

Ces vigilants auxiliaires touchent leurs appointements en nature, le vivre et le couvert, et ils sont bien et dûment inscrits sur la liste des paiements.

Quand le personnel du bureau s'enrichit d'une nouvelle famille de petits chats, notification officielle de l'événement est donnée au directeur général et une somme additionnelle est inscrite au budget pour les besoins des employés nouveaux-nés.

La signification d'un drapeau blanc. — Un drapeau blanc a été arboré mercredi dernier à l'hôpital central de Vienne, qui peut recevoir deux mille pensionnaires. Pendant la journée précédente, aucun décès n'avait été constaté. Il n'y avait pas de cadavre à la morgue, et pour la première fois, depuis plusieurs années, le drapeau festif flottait au gré des vents.

Détournements. — De Saint-Petersbourg a «Rappel»: Une affaire bien pénible préoccupe depuis quelques jours la haute société de Saint-Petersbourg.

On a découvert de graves irrégularités dans la caisse de la «Société patriotique des femmes», qui se trouve sous le protectorat de l'impératrice. Le chiffre des détournements se monte à 350,000 roubles. Le coupable, le conseil ler de la cour Iewdo-Kimoff vient d'être arrêté. Il a su tromper pendant cinq ans le contrôle grâce à une série de faux très habilement fabriqués.

NOUVELLES SUISSES

Tribunal fédéral. — La caisse d'épargne et de crédit de Berthoud avait recouru au Tribunal fédéral contre une décision de la commission centrale de l'impôt du canton de Berne confirmée par le Conseil d'Etat bernois qui l'avait taxée pour 1899 comme jouissant d'un revenu de 92,800 fr. Le Tribunal fédéral a admis le recours de cet établissement financier, estimant que c'était à tort qu'il avait été imposé pour un gain de 60,000 fr. provenant de l'émission de nouvelles actions. Le Tribunal a jugé que cette somme ne devait pas être comptée dans le revenu net et a réduit la taxation à 32,800 francs.

Cour des comptes. — La «Gazette du Valais» donne les renseignements complémentaires suivants sur les délibérations de la commission du Conseil national qui a siégé dernièrement à Genève: «La majorité de la commission s'est prononcée pour l'institution d'une cour des comptes. Cette majorité se compose de MM. Ador, Amsler, Curti et Kuntsechen.

Afin de détruire les objections qui tendent à représenter cette institution comme dispendieuse et impraticable, M. Ador a présenté un projet tout fait, en huit articles. Selon ce projet-type, la cour des comptes se composerait de cinq membres, que les Chambres désigneraient tous les trois ans, en dehors de leur sein. Le règlement fixant les attributions de cette cour serait élaboré par l'Assemblée fédérale. Le visa de la cour sera exigible pour chaque paiement. Ce rouage ne coûterait guère plus que le bureau actuel du contrôle. Le surcroît de dépenses ne dépasserait pas 10,000 fr., et l'on aurait ainsi une institution de toute confiance qui permettrait aux Chambres de voir clair dans toutes les parties de la gestion financière fédérale.

M. Hauser ne s'est pas rendu devant l'exposé si clair et si simple de M. Ador. Il n'est pas laissé convaincre non plus par le raisonnement de son compatriote zuricois, M. Amsler, qui a appuyé les considérations de M. Ador, montrant que le Conseil fédéral lui-même avait le plus grand intérêt à voir fonctionner à côté de lui un contrôle indépendant et sérieux.

Le chef du Département fédéral des finances prétend que la nouvelle institution recommandée par MM. Ador et Amsler ne ferait que compliquer l'administration. Elle provoquerait des conflits de compétence. Ce serait un rouage qui troublerait tout le mécanisme. En somme, M. Hauser voit dans le projet d'une cour des comptes un acte de méfiance envers l'administration fédérale, une atteinte aux attributions constitutionnelles des Chambres et du Conseil fédéral.

La discussion qui s'élèvera sur cet objet dans la prochaine session des Chambres sera l'une des plus intéressantes que l'on aura entendues depuis longtemps, car, selon le tour qu'elle prendra, elle régira puissamment sur la politique financière et l'organisation administrative de la Confédération.

ZURICH. — Les procès dont l'enjeu est d'un million sont plutôt rares en Suisse. Cependant, le tribunal du district

de Zurich aura à juger prochainement une affaire dans laquelle une société de mines d'or, dont le siège est à Genève, réclame un million à un négociant zuricois. Il s'agit d'une question de participation financière dans le détail de laquelle nous ne pouvons entrer, mais cette réclamation, paraît-il, ne tracasse pas beaucoup le négociant, auquel, déjà une fois, un procès pour une somme encore plus considérable fut intenté et qu'il gagna.

LUCERNE. — Le Grand Conseil du canton de Lucerne a ouvert lundi sa session ordinaire d'été. Le fait marquant de cette première séance a été une interpellation collective de quatre conservateurs, MM. Winkler, Fellmann, Hochstrasser, députés aux Chambres fédérales, et Joseph Leu, demandant au gouvernement quelles mesures il comptait prendre pour empêcher l'exposition et la vente des œuvres de littérature immorale dans les gares, les kiosques et les librairies.

Cette interpellation visait surtout une brochure extraite des œuvres du jésuite napolitain Alphonse de Liugori (1697-1787) qui, paraît-il, a traité à un point de vue très spécial et très intime la confession et les meurs. Cette brochure a été distribuée dans les cantons catholiques de la Suisse allemande et une campagne, qui dure depuis deux mois, s'est élevée à ce sujet. Les uns demandent l'interdiction et la destruction de ce petit livre, d'autres le considèrent comme excellent.

TESSIN. — Mercredi, à Lugano, la cour d'assises a rendu son jugement sur l'affaire Frasa, l'ingénieur poursuivi pour violation du secret postal. Frasa a été condamné à 2 mois de détention et le secrétaire de l'avocat Olivetti, Rossi, complice de Frasa, à la même peine. Une foule nombreuse assistait aux débats.

GENÈVE. — Une bande de cambrioleurs a, durant la nuit de mardi à mercredi, visité la crèmerie de Mme Wolters, 6, rue de la Corrairie, où elle a dérobé 500 fr. environ. Les malfaiteurs ont pénétré dans les locaux par la rue Diday. Ils ont escaladé la grille du jardin situé en face de l'immeuble occupé par M. Parquet, marchand de porcelaines, puis ont percé deux trous dans le volet droit et sept dans le volet gauche de la grande porte vitrée de l'arrière-magasin.

Ensuite, au moyen d'une lige de fer flexible, ils sont parvenus à décrocher les barres qui fermaient les volets; enfin, après avoir brisé un cadenas, ils ont pu pénétrer dans la crèmerie. Sans hésitation, ils se sont alors attaqués à un petit secrétaire où Mme W. a l'habitude de serrer son argent. Un trou pratiqué près de la serrure et deux pesées ont permis aux cambrioleurs de faire jouer le pêne et d'ouvrir le meuble. Ils ont fait main basse sur le contenu de trois portefeuilles et de deux petites boîtes. Un portemonnaie dissimulé dans un coin et renfermant 40 fr. en or a toutefois échappé à leurs investigations.

Avant de vider les lieux, les voleurs ont encore exploré d'autres tiroirs, mais sans résultat.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, un incendie a consumé deux immeubles au quartier de la Croix-Saint-Jean. Ces immeubles étaient occupés par dix ateliers de doreurs, nickeleurs, etc., et par six ménages. Les dégâts dans les ateliers sont importants. Une partie seulement du mobilier des ménages a pu être sauvée. Plusieurs n'étaient pas assurés.

CANTON DE NEUCHÂTEL

Saint-Blaise (Corr.). — Les deux sociétés de tir de Saint-Blaise: les Fusiliers et la Société de tir aux Armes de guerre, viennent de terminer la construction d'un nouveau stand et d'une ligne de tir à 300 et 400 mètres, qu'ils ont fait établir dans les champs des Bregots, au sud-est du village. Tous les perfectionnements les plus modernes ont été apportés dans ces installations. Les sonneries électriques et le téléphone entre le stand et la ciblérie sont choses nouvelles pour nos sociétés; mais ce qui est particulièrement intéressant, ce sont les pare-balles qui ont dû être construits pour protéger la route cantonale de Marin à Thielle.

L'expertise faite au nom du département militaire par la commission cantonale de tir, a fait reconnaître que ces constructions, les seules de ce genre dans notre canton, répondent à toutes les exigences, et nos sociétés ont été autorisées à y faire désormais leurs exercices.

Le tir d'inauguration, dans lequel la valeur exposée sera de près de 3,000 fr., a été fixé au dimanche et lundi 23 et 24 juin prochains. De nombreux tireurs du canton viendront sans doute, à cette occasion, expérimenter, carabine en mains, la valeur de ces perfectionnements.

Chaux-de-Fonds. — MM. Schaad, président, Carnal, secrétaire, et Sandoz, membre du groupe des députés socialistes, adressent de la part de ce groupe au Conseil d'Etat une lettre dont voici l'essentiel:

«1. Le groupe unanime des députés socialistes estime qu'une nouvelle observation du Dr Favre serait blessante, autant pour lui que pour ses collègues au Grand Conseil, ainsi que pour la majorité du corps électoral de notre Collège.

2. Il considère que l'arrêté du Conseil d'Etat est basé avant tout sur le rapport des aliénistes Forel et Mahaim, rapport qui contient des inexactitudes notoires, principalement en ce qui concerne les tares héréditaires mentales qui ont été consignées dans ce rapport à la suite d'une enquête personnelle de M. Forel, dépourvue de tout caractère scientifique.

3. L'envisage que les trois certificats de médecins — dont nous avons l'honneur de vous envoyer une copie notariée — sont suffisants.»

En conséquence, le groupe en question demande que le droit de pratique médicale soit rendu au Dr A. Favre.

CHRONIQUE LOCALE

Le Conseil général se réunira lundi prochain avec l'ordre du jour suivant: Nominations du bureau du Conseil général, de la commission des agrégations, et d'un membre de la commission du fonds de réserve en remplacement de M. Ed. de Pury-Wavre, membre sortant et rééligible.

Rapports du Conseil communal sur: la révision de quelques articles du règlement de sûreté contre l'incendie; le plan d'alignement du quartier de Draize; les enrochements et le port à la Maladière, le règlement de police pour les cafés-concerts; deux demandes de crédit pour allocations en faveur des réunions à Neuchâtel des forestiers suisses et de la Société d'utilité publique; des demandes de crédit supplémentaires présentées par la commission scolaire et par la commission de l'Ecole d'horlogerie; les demandes d'agrégations de Roser, Nicolas, et famille, et Roser, Jean, Allemands.

Rapports des commissions sur: les comptes et la gestion de 1900; le plan d'alignement aux quartiers de Bellevaux et Chantemerle; la pétition Schenker à Clos-Brochet; l'agrandissement de l'usine à gaz; deux demandes d'agrégation de citoyens suisses et la demande de Madame Wodey-Suchard, Française.

Concert gratuit. — La société de chant Frohsion donnera ce soir à 8 heures au Temple du Bas un concert gratuit. Le programme comprendra entre autres les différents chœurs du prochain concours cantonal à Cerrier.

Concert d'orgue. — Nous nous faisons un devoir en même temps qu'un plaisir de recommander au public le concert de samedi au Temple du Bas. Emile Schreder, bien qu'ayant eu le malheur de perdre la vue à l'âge de 7 ans, donne depuis un quart de siècle dans les principales villes de l'Europe des concerts qui ont toujours obtenu le plus vif succès. Son programme en fait foi du reste. Bach, Beethoven, Schumann et Mendelssohn, l'école classique et l'école romantique, y sont représentés par des œuvres de haute envergure et d'un style très pur. Elles nous permettent d'admirer le talent d'exécution d'un artiste qui a droit au plus haut degré à toute notre sympathie.

M. Schreder étant à cause de son infirmité sans ressources autres que celles de ses concerts, nous aimons à espérer qu'un public nombreux répondra à son appel. Outre le plaisir de passer une heure à écouter de bonne musique, il aura la satisfaction d'avoir accompli en même temps un acte de charité. Et ce ne sera pas la moindre des récompenses.

SOCIÉTÉ FRATERNELLE DE PRÉVOYANCE.

La Commission des comptes réunie hier à Neuchâtel a, après un pointage minutieux des écritures, approuvé la gestion et les comptes présentés par le comité central avec remerciements adressés particulièrement au caissier M. Alfred Thiébaud et au président M. Léon Latour. La société est composée de 46 sections comptant ensemble 2871 membres. Il y a eu 140 admissions nouvelles pendant le dernier exercice.

La section féminine compte 29 sections avec 319 membres. Il a été encaissé en 1900 une somme de 68,347 fr. pour cotisations, plus 640 fr. 90 pour finances d'entrée. Les dons et legs se sont élevés à 123 fr.

Il a été dépensé une somme de 67,871 fr. pour 31666 journées de maladie. Nous laissons à ces chiffres toute leur éloquence, et nous nous permettons d'attirer l'attention de nos concitoyens sur une institution qui joue un rôle si considérable dans notre pays, pour le soulagement des misères qu'elle entraîne après elle la maladie.

Le Comité central a décidé que l'assemblée des délégués aura lieu au Locle le 14 juillet prochain. A cette occasion, la Société fraternelle de prévoyance, fondée en 1831, célébrera son cinquantième anniversaire et les sections seront invitées à cette fête de la mutualité neuchâteloise.

Une splendide bannière cantonale sera, grâce à l'initiative de la section du Locle, inaugurée ce jour-là. Nous souhaitons prospérité et longue vie à la Société fraternelle de Prévoyance du canton de Neuchâtel.

Conseils de prud'hommes. — L'élection de ces Conseils pour la commune de Neuchâtel aura lieu le samedi 22 juin prochain, de 4 à 8 heures du soir, et le lendemain dimanche 23 juin, de 8 à 11 heures du matin.

Accident. — Hier après midi, un cheval attelé à un tombereau descendait le chemin de Grassetelle lorsqu'il s'affaissa soudain. Le tombereau versa et passa sur le conducteur qui s'en est tiré heureusement sans trop de mal.

Alpinisme. — La première ascension du Mont-Blanc, cette année, a été faite lundi dernier, sans guide, par deux Neuchâtelois, le Dr Jules Jacot-Guillarmod, à Corsier, près Genève, et son frère, M. Joseph Jacot-Guillarmod, inspecteur forestier, à Saint-Blaise. Un Genevois, dont nous ignorons le nom, leur tenait compagnie. Le temps était superbe, mais le froid excessif.

Horaire d'été. — Nos abonnés recevront avec le numéro d'aujourd'hui, comme prime gratuite, l'horaire des trains, chemins de fer régionaux, tramways, postes et bateaux à vapeur pour Neuchâtel, qui entre en vigueur dès le 1er juin.

Le service de la Directe Neuchâtel-Berne, qu'indique cet horaire, entrera en vigueur à une date qui sera fixée ultérieurement. De même les prix des places, avec la mention N.-B., c'est-à-dire pour les parcours par la Directe jusqu'à et au delà de Berne, ne seront valables que dès l'ouverture de la ligne.

Cet horaire est en vente dès maintenant à notre bureau, à la librairie Guyot, au kiosque et à la bibliothèque de la gare. Prix: 10 centimes.

DERNIÈRES NOUVELLES

Paris, 30 mai. A la Chambre M. Lasies demande à interpellier sur l'application de la loi sur les boissons. Après quelques mots de M. Caillaux, ministre des finances, l'interpellation est renvoyée à un mois par 319 voix contre 207.

M. Berry dépose une motion invitant le gouvernement à assurer l'égalité des contribuables devant l'impôt. M. d'Estournelles ajourne à lundi sa question à M. Delcassé afin de permettre à la Chambre de reprendre la discussion de la loi sur les accidents du travail. Le débat sur ce dernier projet se poursuit sans incident et divers articles, jusqu'à l'article 18, sont adoptés sans modification importante.

M. Drumont demande à interpellier sur les événements d'Algérie. Il voudrait que son interpellation soit jointe à celle de M. Morinaud, mais ce dernier proteste. La Chambre décide qu'elle statuera demain sur la jonction des deux interpellations, puis la séance est levée.

Dans les couloirs de la Chambre, on prétend que MM. Groussier, Allard, Walter, Coutant, Vaillant, Dejeante, Létang et Zévraès qui viennent d'envoyer leurs démissions du groupe socialiste parlementaire, ont l'intention de former un groupe socialiste révolutionnaire. Ce groupe se réunira vendredi, à une heure, pour statuer sur les décisions à prendre.

Paris, 30 mai. M. Vallé, rapporteur de la commission du Sénat pour la loi sur les associations, se propose de déposer son rapport mardi ou au plus tard jeudi de la semaine prochaine.

Paris, 30 mai. La commission du Sénat pour la loi sur les associations s'est réunie aujourd'hui jeudi sous la présidence de M. Combes. Elle a entendu M. Béranger sur les amendements qu'il a déposés aux articles 2, 7 et 12. Le premier de ces amendements a été réservé. Les deux autres ont été repoussés.

La commission a également entendu M. de Lamarzelle, de Chamailard et de Blois, dont elle a repoussé les amendements. Elle a toutefois décidé d'entendre à nouveau M. de Chamailard après M. Waldeck-Rousseau, qui, comme on le sait, doit s'entendre avec la commission au sujet de la nouvelle rédaction des articles 2 et 16.

L'Académie française a procédé aujourd'hui à deux élections: le marquis de Vogüé a été élu au premier tour par 24 voix sur 34 votants. M. Edmond Rostand a été élu au sixième tour par 17 voix contre 14 données à M. Masson.

Pampelune, 30 mai. L'évêque de Pampelune a interdit, sous peine de damnation éternelle, d'assister aux représentations d'Electra. Le «Correo» fait observer que ce drame a été joué plusieurs fois à Madrid sans soulever la moindre censure de la part des autorités ecclésiastiques.

Constantinople, 30 mai. Les employés de la douane ottomane à Alexandrette ayant voulu empêcher un navire autrichien de recevoir les sacs postaux pour la France et l'Autriche, une lutte s'est engagée entre l'équipage et ces employés. Ces derniers ont été refoulés. Les ambassades de France et d'Autriche exigent satisfaction et le

châtiment des coupables. La Porte répond qu'il y a eu un simple malentendu, les employés des douanes n'ayant pas reçu à temps des instructions révoquant les ordres antérieurs.

La guerre. Craddock, 30 mai. Suivant le «Midland News», deux cents Boers, qui se trouvaient à Palapye, se sont rendus. Les Anglais ont pris possession à Tuli de quarante-deux chariots de Boers, hommes, femmes et enfants. La poste fait maintenant le service entre Vrybourg et Kuruman.

Southampton, 30 mai. Trois cents hommes et officiers sont partis mercredi pour le sud de l'Afrique. Londres, 30 mai. Le «Daily Mail» se plaint de ne recevoir que des informations incomplètes de l'Afrique du Sud, où des combats ont lieu journellement et restent absolument ignorés du public.

Craddock 30 mai. On croit que Delarey se trouve actuellement dans la colonie du Cap. Durban (sans date). Quatre cents Boers ont attaqué le 25 mai, à quelques milles au sud de Bethel, un convoi de la colonne Plumer. Ils ont été repoussés après six heures de combat. Les Anglais ont eu 6 tués et 20 blessés; les Boers 6 tués et 30 blessés. La colonne Plumer est arrivée le 24 à Standerton avec plusieurs chariots chargés de familles boers et un fort butin de bestiaux et de chevaux.

Madame Louis Pettimatre, Monsieur et Madame Samuel Châtenay et leurs enfants, Madame Auguste Meuron-Bouvier et ses enfants, Monsieur et Madame Auguste Mayor et leurs enfants, Madame et Monsieur Willy le lieutenant Jules Châtenay, à Schlietstätt, les familles Bouvier et Borel, à Neuchâtel, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Auguste CHATENAY leur bien-aimé père, grand-père, beau-frère, oncle et parent, que Dieu a rappelé à Lui le 29 mai, à 10 heures du soir, après une courte maladie, dans sa 87^{me} année.

Nous avons un avocat auprès du Père, Jésus-Christ le juste. 1 Jean II, v. 1. L'enterrement aura lieu samedi 1^{er} juin, à 1 heure. Domicile mortuaire: rue de l'Orangerie 3. Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

Monsieur et Madame J. Terraz-Bornand et leurs enfants, Max, Robert, Charles, Jeanne et Yvonne, à Lausanne, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances du décès de leur chère mère, belle-mère et grand-mère, MADAME Veuve Sophie TERRAZ née COMTESSE survenue aujourd'hui, à l'hospice de Perreux sur Boudry.

Lausanne, le 29 mai 1901. Il m'a aimé et s'est donné lui-même pour moi. Dieu est amour. Gall II, 20. L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu le vendredi 31 mai, à 2 heures après midi. Domicile mortuaire: Perreux sur Boudry. Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

Perdu hier matin, de Grandchamp à Neuchâtel, une montre de dame en argent. La rapporter contre récompense, Premier-Mars 14, 3^{me} étage.

On a perdu en ville, hier jeudi, pendant la matinée, une petite bourse mailles d'argent, renfermant un billet de 100 fr. et monnaie. La rapporter contre récompense bureaux Hôpital 18, 1^{er} étage.

Petit restaurant bien situé, pour personne seule ou ménage sans enfants, à remettre dans bonne localité du Vignoble. S'adresser à Alph. Baillet, Treille 11, Neuchâtel.

Bulletin météorologique — Mai Les observations se font à 7 h., 1 h. et 9 h.

Table with 4 columns: Tempér. en degrés cent., Vent domin., Dir., Force. Rows for May 30, 31, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31.

Hauteurs du Baromètre réduites à 0 suivant les données de l'Observatoire (Hauteur moyenne pour Neuchâtel: 715,9^m)

Table with 4 columns: Station, Temp., Barom., Vent. Rows for 29, 30, 31 May.

Bulletin météorologique du Jura-Simplon 31 mai (7 h. matin)

Table with 4 columns: Station, Temp., Barom., Vent. Rows for 450, 389, 820, 1000, 724, 1100, 414, 1275, 587, 1009, 773, 632, 543, 562, 436, 1067, 482, 900, 810, 394.

Madame Louis Pettimatre, Monsieur et Madame Samuel Châtenay et leurs enfants, Madame Auguste Meuron-Bouvier et ses enfants, Monsieur et Madame Auguste Mayor et leurs enfants, Madame et Monsieur Willy le lieutenant Jules Châtenay, à Schlietstätt, les familles Bouvier et Borel, à Neuchâtel, ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Auguste CHATENAY leur bien-aimé père, grand-père, beau-frère, oncle et parent, que Dieu a rappelé à Lui le 29 mai, à 10 heures du soir, après une courte maladie, dans sa 87^{me} année.

Nous avons un avocat auprès du Père, Jésus-Christ le juste. 1 Jean II, v. 1. L'enterrement aura lieu samedi 1^{er} juin, à 1 heure. Domicile mortuaire: rue de l'Orangerie 3. Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

Monsieur et Madame J. Terraz-Bornand et leurs enfants, Max, Robert, Charles, Jeanne et Yvonne, à Lausanne, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances du décès de leur chère mère, belle-mère et grand-mère, MADAME Veuve Sophie TERRAZ née COMTESSE survenue aujourd'hui, à l'hospice de Perreux sur Boudry.

Lausanne, le 29 mai 1901. Il m'a aimé et s'est donné lui-même pour moi. Dieu est amour. Gall II, 20. L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu le vendredi 31 mai, à 2 heures après midi. Domicile mortuaire: Perreux sur Boudry. Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

Perdu hier matin, de Grandchamp à Neuchâtel, une montre de dame en argent. La rapporter contre récompense, Premier-Mars 14, 3^{me} étage.

On a perdu en ville, hier jeudi, pendant la matinée, une petite bourse mailles d'argent, renfermant un billet de 100 fr. et monnaie. La rapporter contre récompense bureaux Hôpital 18, 1^{er} étage.

Petit restaurant bien situé, pour personne seule ou ménage sans enfants, à remettre dans bonne localité du Vignoble. S'adresser à Alph. Baillet, Treille 11, Neuchâtel.

Bulletin météorologique — Mai Les observations se font à 7 h., 1 h. et 9 h.

Table with 4 columns: Tempér. en degrés cent., Vent domin., Dir., Force. Rows for May 30, 31, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31.

Hauteurs du Baromètre réduites à 0 suivant les données de l'Observatoire (Hauteur moyenne pour Neuchâtel: 715,9^m)

Table with 4 columns: Station, Temp., Barom., Vent. Rows for 29, 30, 31 May.

Bulletin météorologique du Jura-Simplon 31 mai (7 h. matin)

Table with 4 columns: Station, Temp., Barom., Vent. Rows for 450, 389, 820, 1000, 724, 1100, 414, 1275, 587, 1009, 773, 632, 543, 562, 436, 1067, 482, 900, 810, 394.

Demandez nos COMPLETS à fr. 35 toutes les nuances et tous les tissus vous aurez un complet de 1er choix, IMPOSSIBLE DE TROUVER MIEUX

A LA CITE OUVRIERE 7 bis, RUE DU SEYON NEUCHÂTEL Rue du Seyon, 7 bis HOMMES, JEUNES GENS ET ENFANTS

VÊTEMENTS D'ÉTÉ Choix très important dans les COMPLETS, VESTONS, PANTALONS

APPARTEMENTS A LOUER

A louer un beau logement de 2 chambres, etc S'adresser Boine 10.

PESEUX c.o. Joli logement à louer, 3 chambres et dépendances.

Pour séjour d'été à Lignières appartement de 3 ou 4 chambres, cuisine, plus 5 chambres indépendantes;

Logement d'une grande chambre, chambre haute et cuisine. S'adresser Hôtel du Cerf, Neuchâtel.

A louer, à un petit ménage, joli logement de deux chambres, cuisine, terrasse et dépendances.

CORCELLES A louer, pour le 24 juin, un logement de 4 pièces, cuisine et dépendances.

Appartement de deux chambres et cuisine, rue des Moulins, à louer pour le 24 juin.

CHAMBRES A LOUER

Jolie chambre meublée à louer tout de suite. S'adr. rue de l'Industrie 15, 2me.

Pension soignée

rue Pourtalès 13, 2me étage, angle des Beaux-Arts. Chambres au soleil. — Bonne cuisine.

Belle grande chambre meublée, au soleil, pour monsieur. — Grand'Rue 2, 3me étage, sur le devant.

Chambre et pension pour messieurs. Table soignée. Rue Pourtalès 8, 2me étage.

Pour le 24 juin, à remettre deux chambres meublées ou non meublées. Vue superbe. S'adr. Côte 13, au second.

Chambres à louer avec ou sans pension. Faubourg du Lac 21, 3me étage.

Jolie chambre et bonne pension à proximité de l'École de commerce. S'adr. Vieux-Châtel 6, 1er étage, à droite. c.o.

Séjour d'été

On offre à louer trois jolies chambres meublées, bien situées, au plainpied et à deux minutes de la forêt. — S'adresser à M. Udal Béguin, Rochetort.

PENSION FRANÇAISE

10, rue Pourtalès, au 1er Excellente table. Vie de famille. Bonne occasion d'apprendre ou se perfectionner dans la langue française. c.o.

LOCATIONS DIVERSES

Petit magasin

rue des Moulins, à louer dès aujourd'hui. Etude Ed. Pettipierre, notaire, 8, rue des Epancheurs. c.o.

VAILLANTE ÉPÉE

Louis-Victor devenait impatient; sa main frémissait sur la garde de son épée. Il n'était pas venu en Russie pour arpenter des kilomètres de plaines interminables comme un Juif-errant; mais pour faire des prouesses, pour se montrer le plus valeureux dans un combat, et, parfois, l'œil plein d'éclair, il interrogeait le père de Marie-Laëtitia.

A LOUER

un beau magasin rue de l'Hôpital. Ecrire casier postal n° 5780, Neuchâtel. c.o.

A louer tout de suite un petit magasin. S'adresser place des Halles 4.

A louer pour Saint-Jean 1901, rue des Poteaux, un magasin avec arrière-magasin et cave en sous-sol. S'adresser Etude des notaires Guyot & Dubied.

BOUCHERIE

avec local à côté, pouvant servir d'atelier, et appartement d'une chambre et cuisine attenant. Convientrait pour Magasin

avec local à côté, pouvant servir d'atelier, et appartement d'une chambre et cuisine attenant. Convientrait pour Magasin

Tapissier-matelasier, Ebéniste ou autre, le tout bien aménagé, à Bellevaux 2. S'adresser à Henri Bonhôte. c.o.

ON DEMANDE A LOUER

Pour le 1er juillet on cherche pour un jeune homme chambre et pension dans une bonne famille bourgeoise où l'on parle exclusivement le français. Adresser les offres sous O. H. 6041 à Orell Füssli & Co, à Berne.

Une jeune fille allemande, bien recommandée, cherche une place de femme de chambre ou bonne. — S'adresser à M^{me} William Mayor, Evole 23.

On cherche

à placer une jeune fille de 15 1/2 ans, dans un ménage soigné, pour garder les enfants. S'adresser à Colombier, rue du Châtelet 12, chez M^{me} E. Walthert. Hc2889 N

PLACES DE DOMESTIQUES

M^{me} Heberli, blanchisseuse, Morat, demande fille propre et intelligente pour le ménage.

Un jeune homme robuste et de toute moralité trouverait tout de suite place comme

DOMESTIQUE

S'adresser Plan 3, sur ville.

On cherche pour Zurich une domestique propre et active, sachant faire un bon ordinaire.

S'adresser avenue du Premier-Mars 22, au 2me étage, Neuchâtel.

On demande pour tout de suite une jeune fille pour aider aux travaux du ménage. S'adresser quai du Mont-Blanc 6, 2me étage.

On demande pour tout de suite une jeune fille propre et active pour aider aux travaux du ménage. — S'informer du n° 310 au bureau du journal.

On demande, au plus tôt, une jeune fille pour aider au ménage; elle aurait l'occasion d'apprendre la cuisine et la couture. S'adresser à M^{me} Clément, café de tempérance, aux Brenets.

Le lendemain de la bataille, l'un et l'autre étaient mis à l'ordre du jour. Devant les escadrons rangés pour une revue, on allait donner lecture du nom des braves.

— Ouvrez le ban. Les tambours firent entendre un roulement prolongé, puis la voix du général en chef résonna, sonore: — Le colonel Léopold de Bergemem, pour ses hauts faits, est promu au grade de général.

— Fermez le ban. Les tambours roulaient de nouveau, et l'on reprit la glorieuse lecture: — Le capitaine Louis-Victor, pour une action d'éclat, est promu au grade de chef d'escadron. Et pour un second fait d'armes, accompli dans la même bataille, il recevra la croix de la Légion d'honneur.

Littéralement fou de joie, le nouveau commandant s'élança dans les bras du maréchal de Croix-Méran, et le père de Marie-Laëtitia lui donna une chaleureuse accolade.

La journée s'acheva dans un délire de bonheur pour le nouveau décoré, et, la nuit qui suivit, malgré la fatigue, il ne put fermer les yeux.

Et voilà que la Diane, de nouveau, se faisait entendre; une aube limpide blanchissait le ciel, une lueur d'aurore dont les reflets éclairaient cette terre russe, encore humide du sang répandu. La Grande Armée allait se remettre en marche, et sept jours plus tard, le 14 septembre, elle put jeter ce cri de triomphe: — Moscou!

Un garçon

de 16 à 17 ans, désirant apprendre la langue allemande tout en aidant aux travaux de la campagne, trouverait à se placer dans une honorable famille du canton de Zurich. Leçons gratuites. On donnerait un petit salaire. — S'adresser à Jean Haupt, à Boppelsen, canton de Zurich.

On demande tout de suite un bon domestique vigneron S'adresser à M. Alfred Droz, Creux du Sable, Colombier.

On demande pour la saison d'été, à la montagne, une jeune fille sachant faire la cuisine. S'informer du n° 309 au bureau du journal.

On demande une jeune fille propre, connaissant un peu les travaux du ménage et aimant les enfants. — S'adresser rue du Seyon 10.

Ménagère

Veuf demande personne de toute moralité, bien au courant de tous les travaux du ménage et aimant les enfants. Entrée immédiate. — Adresser offres et références à M. Decrauzat, Dornacherstrasse 240, Bâle.

EMPLOIS DIVERS

On demande tout de suite une ouvrière et une apprentie repasseuses. S'adresser chez M^{me} Meyer-Sunier, Ecluse 26.

Jeune fille

demande place pour le 1er juillet, dans un magasin où elle aurait l'occasion d'apprendre le français. Petite rétribution. Offres sous chiffres Z F 3781 à Rodolphe Mosse, Zurich.

Jeune homme de 24 ans

habitant Neuchâtel, sachant le français et l'allemand, ayant été pendant huit ans employé dans une maison de commerce, cherche place pour tout de suite dans un bureau ou magasin. Référence de 1er ordre à disposition. Offres sous O 455 N à l'agence de publicité Orell-Füssli, Neuchâtel.

Des ouvriers maçons

sont demandés. Société anonyme des entreprises Mordasini & Holliger, Grand'Rue 2, Neuchâtel.

Demoielle allemande cherche place comme volontaire dans un magasin pour se perfectionner dans la langue française. S'adresser à J. Morgenthaler, rue des Poteaux 8.

APPRENTISSAGES

Apprenti menuisier-ébéniste fort et robuste est demandé chez Ed. Gilbert, Seyon 12, 3me étage.

BAUX A LOYER

à l'imprimerie du journal

Format in-8°, 16 pages, 20 cent., 2 fr la douzaine.

Format in-8°, 20 pages, avec couverture, 25 cent., 3 fr. la douzaine.

Sans doute, le peuple moscovite devait, à la suite de ses moines, se grouper en procession, ou se prosterner dans les chapelles, brûler des cierges ou répondre aux litanies afin d'implorer la clémence du ciel. Tous devaient trembler, car les Français, toujours vainqueurs, approchaient.

La Moskova était traversée, et déjà la tête de la Grande Armée avait pénétré dans l'antique cité. Le général de Bergemem et le commandant Louis-Victor faisaient fièrement sonner le pas de leurs chevaux sur le pavé moscovite. Leurs lèvres tremblaient d'émotion heureuse, leurs yeux lançaient des flammes. Ils étaient tout à l'enivrement de la conquête.

Et, cependant, le jeune chef d'escadron s'étonnait. Que signifiait donc cette immense cité entièrement déserte? Il s'était imaginé tout autre l'entrée triomphale de la Grande Armée. Il attendait toujours que les notables de la ville apparussent en députation, apportant, respectueusement, à l'empereur des Français, les clés.

ÉTAT-CIVIL DE NEUCHÂTEL

Naissances 28. Marie-Nelly, à Ernest-Alexandre David, horloger, et à Marie-Catherine née Schurr. 29. Louis-Jean-Baptiste, à Joseph Rosinelli, maçon, et à Lina-Elisa née Bonny. 29. Charles-Jean, à Frédéric-Moïse-Henri Arietti, marbrier, et à Joséphine-Jeanne née Wenger. 29. Rodolphe, à Frédéric Ruprecht, papetier, et à Marie-Louise née Augsturger.

Mercuriale du Marché de Neuchâtel du mercredi 30 mai 1901

Table with 3 columns: Pommes de terre, De Fr. à Fr., and various agricultural products like Raisin, Lait, etc.

Pour vente et achat de Valeurs et Fonds publics, s'adr. à M. J. MOREL-VEUVE à Neuchâtel. Bur. Serre 2. Téléph. n° 642.

RÉUNION COMMERCIALE, 29 mai 1901

Table with 4 columns: Valeurs, Prix fait, Demande, Offre. Lists various financial instruments like Actions, Obligations, etc.

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

Succession répudiée de Joseph Quadri ou Joseph Bellasi, quand vivait négociant et propriétaire, à la Chau-de-Fonds, décédé à Seattle, Amérique. Date de l'ouverture de la liquidation: le 17 mai 1901. Première assemblée des créanciers: le mercredi 5 juin 1901, à 9 heures du matin, à l'hôtel de ville de la Chau-de-Fonds. Délai pour les productions: le 7 juin 1901. Les créanciers qui sont intervenus au bénéfice d'inventaire sont dispensés de le faire à nouveau.

Délibération sur l'homologation du concordat de Charles Favre, horloger, à Cormondrèche. Commissaire: Edouard Redard, agent d'affaires, à Colombier. Date, heure et lieu de l'audience: vendredi 7 juin 1901, à 2 1/2 heures du soir, au château de et à Neuchâtel.

Demande en séparation de biens de dame Pauline-Eugénie Gaille, née Otlet, ménagère, à son mari, le citoyen Victor-Léon Gaille, charretier, les deux à Neuchâtel.

Demande en séparation de biens de dame Marie-Apollonie Vermot-Gaud, née Vermot-Petit-Ohnin, ménagère, au Chauffaud (Suisse), à son mari, François-Emile Vermot-Gaud, charpentier, au Locle.

Demande en séparation de biens de dame Elisa Perrenoud, née Reymondaz, ménagère, aux Combès du Locle, à son mari, Guillaume Perrenoud, agriculteur, au dit lieu.

FAITS DIVERS

A bas les jupes longues! — M. le Dr Gréllety, de Genève, vient de publier dans les « Feuilles d'hygiène » un intéressant article intitulé: « La guerre aux microbes », et dans lequel il condamne les jupes longues et les robes traînantes. Voici un extrait de ces articles:

« Si, au point de vue de l'esthétique, écrit ce médecin, les jupes longues, à queue, peuvent être défendues, elles sont détestables au point de vue hygiénique, sans compter la fatigue qu'elles imposent pour les soulever.

Que de maladies sont propagées par la traîne de ces dames, et combien il est pénible de voir des femmes du peuple, en particulier, balayer ainsi les rues, surtout lorsqu'elles portent un enfant ou sont chargées d'un fardeau quelconque. De leur côté, les femmes du monde ne peuvent se garantir qu'incomplètement lorsqu'il fait mauvais temps et qu'elles sont encombrées d'un manchon ou d'un parapluie.

On est effrayé en songeant à ce qu'elles peuvent ramasser ainsi et rapporter ensuite à leur foyer. Le lendemain, le tout est brossé ou secoué par la fenêtre, et quantité de germes pathogènes se répandent dans l'appartement ou atteignent les passants. La promenade matinale, dans certains quartiers, est devenue une chose très dangereuse. On ne saurait trop se défier des tapis et des vêtements qui on agite aux fenêtres, aux heures où la police débonnaire tolère ces manœuvres.

Et voilà comment l'ennemi s'introduit dans certaines maisons, en apparence très bien organisées au point de vue de

l'hygiène, et comment des jeunes gens et des jeunes filles, qui n'étaient nullement prédisposés par l'hérédité et jouissaient même d'une constitution robuste, deviennent tuberculeux ou contractent toute autre maladie contagieuse. On ne sait comment expliquer de tels avatars; c'est la jupe maternelle qui a servi d'intermédiaire et semé la mort autour d'elle.

A plus forte raison en est-il ainsi, lorsqu'il existe un terrain de culture favorable, pour les sujets prédisposés, lymphatiques, au moment de leur croissance.

Je suis convaincu qu'on arrivera à sauver bien des existences le jour où le costume féminin aura été transformé, du jour où la jupe, en particulier, aura été raccourcie d'une vingtaine de centimètres au moins pour la rue.

J'avais espéré que l'exemple donné par les dames qui usent de la bicyclette se généraliserait; mais l'heure de la délivrance n'a pas encore sonné, et les hygiénistes en sont réduits à gémir sur la tyrannie de la mode et à souhaiter qu'il surgisse un couturier assez philanthrope ou assez intéressé pour provoquer une réforme complète.

Les grands lacs de l'Amérique du Nord viennent de subir une épouvantable tempête. De nombreux vaisseaux ont sombré ou ont été détruits. On ne sait pas encore le nombre total des pertes ni des victimes.

Testament en faveur d'un cheval. — La famille du père Dowling, vieux père qui vivait dans la retraite à Port-Chester (Etats-Unis) où il vient de mourir, pourra peut-être se plaindre des clauses de son testament; ce ne sera pas de la cause pour la vieille jument, Silken Mitten. En effet, après les funérailles du vieux père, sa femme de charge a appelé l'homme de paille de la maison, lui a donné l'ordre de déferer le jument et de la laisser en liberté dans le pâturage; elle ne devra plus rien faire et vivre en rentière jusqu'à la fin de ses jours. Par une clause de son testament, le père Dowling a fait don de sa maison à sa femme de charge, plus une somme de 4,000 dollars, à condition qu'elle prendrait soin de la jument et qu'elle ne laisserait personne s'en servir.

Le père Dowling, après avoir exercé son ministère à Port-Chester, pendant plus de 30 ans, avait pris sa retraite, il y a 15 ans, et vivait en véritable fermier dans une propriété qu'il possédait dans le village. Il s'était occupé, toute sa vie, des chevaux et de leur élevage. Il passait, dans le comté, pour être le meilleur connaisseur en chevaux. Il se tenait au courant de leur vente et de leur achat et avait un correspondant à New-York qui le tenait au courant du marché. Dans sa propriété, il se livrait à l'élevage de la race chevaline et la jument Silken Mitten,

les yeux. Quels étaient ses songes? Révait-il de jeter à la fortune un nouveau défi? Se montrerait-il à l'Europe, étonnée et terrifiée, plus audacieux encore? Après avoir conquis Moscou, marcherait-il sur Saint-Petersbourg?

L'empereur dormait sous les rideaux de soie verte de son lit de camp. Le général de Bergemem veillait dans la salle impériale, et le commandant Louis-Victor, selon l'ordre donné par ses chefs, était monté à un poste d'observation sur la tour d'Ivan le Terrible. Appuyé à la balustrade, devant la cité immense et sous le ciel pur scintillant d'étoiles, il avait repris, lui aussi, son rêve de gloire.

Comme il serait heureux d'apparaître devant Marie-Laëtitia avec de nouvelles broderies d'or sur son uniforme, et avec cette croix d'honneur qui titillait sur sa poitrine!

Pensait-elle à son ami d'enfance comme il songait à elle? Pas un instant, depuis son départ de France, il n'avait été sans avoir, dans l'esprit, le souvenir de la jeune fille.

Elle était retournée à la Malmaison; elle vivait dans l'intimité de sa mère et dans celle de l'impératrice exilée. Joséphine aimait cette jeune fille si belle et si bonne Française. Qui ne l'aimait pas, cette chère et vaillante Laëtitia?

Et Louis-Victor, emporté par son rêve, ne voyait plus l'immense cité russe à ses pieds, ni la Moskova serpentant dans la plaine infinie, ni les innombrables faisceaux d'armes entourant, d'un cercle de baïonnettes, les campements de la Grande Armée. Par le souvenir, il était transporté dans le parc même de la Malmaison, où tant de fois il avait erré avec sa petite amie. Il croyait revoir les sveltes peupliers se mirer dans l'eau du lac et les cygnes blancs nager sur la surface argentée.

Mon Dieu! Comme il aurait voulu être l'égal de Marie-Laëtitia par la fortune. Entrerait-il un jour en possession de son patrimoine?

L'empereur, épuisé de fatigue, ferma

qui était née chez lui, était sa favorite; il en avait refusé 1,500 dollars, que lui offrait un entraîneur. Il l'a laissée vieillir chez lui et il a pris ses dispositions afin qu'elle meure dans une bienheureuse retraite. On estime à plus de 60,000 dollars la fortune laissée par le vieux prêtre.

CHRONIQUE AGRICOLE

Nous lisons dans le « Journal d'agriculture suisse »: SITUATION. — Excellente semaine au point de vue agricole, que celle que nous venons de traverser. Le temps a continué d'améliorer l'état des cultures et les nouvelles qui nous en parviennent sont de plus en plus satisfaisantes.

La vigne marche à souhait et laisse entrevoir une belle récolte en général, les céréales ont beaucoup gagné et l'époque de l'épiage et de la floraison, bien retardée, va les trouver dans un état satisfaisant de croissance qui fait bien augurer du résultat final. Les premières pommes de terre plantées sont levées régulièrement. Les fourrages, contrariés par le froid du printemps, ne donneront pas entière satisfaction, les quelques jours qui nous séparent de la fenaison n'étant plus suffisants pour que les vides constatés dans les prés puissent se regarnir.

BLÉS ET FARINES. — Bien qu'il faille être très prudent à ce moment de l'année pour parler de la récolte des blés, on peut dire qu'en général on l'estime comme s'annonçait bien. Dans les régions de la France où l'on avait à se plaindre, précédemment, le retour de la chaleur a produit une amélioration considérable. En somme, les perspectives générales de l'Europe sont bonnes.

Pour le moment, il n'y a toujours rien de changé aux prix que nous cotons depuis plusieurs mois sur la place de Genève et les variations subies par les cours sont insignifiantes.

Bois. — On a relevé dans une vente de l'Etat de Berne, dans le Jura bernois, les prix de 12 fr. 60 le stère pour le hêtre et 11 fr. pour le sapin en quartier; pour les rondins de foyard, 12 fr. le stère. Le bois taré a été vendu 9 fr. 50 le stère.

POMMES DE TERRE. — Les provisions sont loin d'être épuisées. Au marché de samedi dernier à Genève l'apport a été considérable et la demande presque nulle. Aussi les prix ont-ils considérablement baissé. On pouvait acheter à 5 fr. 100 kilos.

LAIT. — On a signalé à Cossonay le prix de 13 cent. pour une vente importante faite pour un an à partir du 1er octobre 1901.

IMPRIMERIE WOLFRATH & SPERLÉ

Il ne perdait pas l'espoir. Dans sa vie aventureuse de guerrier, dans ses marches à travers l'Europe, peut-être trouverait-il quelque trace de sa noble famille, toujours inconnue, hélas!... un fil conducteur... La petite médaille d'or, qui lui venait de sa mère, et qu'il conservait si pieusement, avait une forme byzantine. Qui sait?... Dans l'immense Moscou rencontrerait-il quelques indices... Ah! s'il était riche comme Léopold de Bergemem et fils de quelque grand seigneur!... aussi titré que l'étaient les ancêtres du général!...

Et puis, tout à coup, un grand cri, un cri de détresse inexprimable vint enlever Louis-Victor à ses rêves et à son espoir. — Moscou brûle!... A l'aide!... Au feu!... Moscou brûle!...

L'étonnement et l'horreur, pour l'instant, le clouaient immobile sur la terrasse. On ne voyait encore que monter une fumée énorme, dont les flots amassés barraient l'horizon d'une effrayante nuée. Puis soudainement, dans une haute maison, une fenêtre creva sous la poussée de l'incendie, et une flamme, une grande flamme dévorante, monta le long de cette demeure en bois de sapin, et l'étreignit jusqu'au toit.

Et Louis-Victor, le regard de plus en plus dilaté, ne comprenant rien à cet incendie, qui éclatait de tous les côtés à la fois, répétait le cri de détresse, le cri déchirant, qui s'élevait d'en bas: — Moscou brûle! A l'aide! Au feu!

Des centaines, des milliers de fenêtres éclataient; les vitres se brisaient; toutes les demeures moscovites flambaient ainsi que des torches. Les blessés français de Borodino, établis dans les maisons vides comme dans une ambulance improvisée, se précipitaient aux fenêtres.

Des cris horribles, saraïgues, déchirants, d'êtres qui allaient mourir, calcinés, passaient dans la nuit. Aux balcons de bois, tout près de s'effondrer, on voyait des faces affolées, des bras qui s'agitaient.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres.